# Commune de REVENTIN-VAUGRIS (Isère)

N°	Objet	Date
148	Arrêté réglementant de la circulation sur la VC n°47 « route des	27/10/2025
	Côtes d'Arey »	

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212.1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande en date du 25 octobre 2025 présentée par l'Entreprise COLAS - DARDILLY chargée d'effectuer des travaux de rénovation des chaussées,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la voie communale n°47,

#### **ARRETE**

## **ARTICLE 1**

En raison de ces travaux, la chaussée de la voie communale n°47 « route des Côtes d'Arey » est réduite et la circulation est alternée par feux tricolores du 3 novembre au 3 décembre 2025.

#### **ARTICLE 2**

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

## ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 27 octobre 2025

Mme la Maire,

Edith RUCHON ()